



Centre Hospitalier
CHARLES PERRENS
Psychiatrie Universitaire • Bordeaux Métropole • Bassin d'Arcachon • Médoc



LE BUREAU DES ÉTUDIANTS DE CHARLES PERRENS

“CHARLES PERRENS ETUDIANTS CLUB”

Version 2026



charlesperrensbde@gmail.com

@bde_charlesp





Le bureau des étudiants, aussi appelé « BDE », est une association au cœur de l'institut de formation de Charles Perrens.

⇒ À quoi il sert ?

Les missions du BDE sont :

- Permettre aux 3 promotions d'apprendre à se connaître, de créer des liens d'entraide, de partager des expériences...
- Communiquer sur divers sujets de la vie étudiante avec des interlocuteurs internes et externes à la structure (ex: l'espace santé étudiant, culture au CHCP...)
- Constitue un pilier à la vie étudiante au sein de l'école.
- Permettre des rencontres avec d'autres associations étudiantes.
- Organiser des animations, évènements (sportifs, culturels), soirées étudiantes, actions caritatives et de sensibilisation.
- Récouter de l'argent pour le financement du bal de fin d'étude.
- **Faire vivre l'IFSI ;)**

⇒ Comment il fonctionne ?

Le BDE est une association. Toute personne ayant adhéré à l'association en devient membre. L'adhésion au bureau des étudiants est de **25€ pour les 3 années d'étude**. Cette adhésion se fait lors de l'inscription à l'école.

Chaque début d'année scolaire, aux alentours d'octobre, des élections sont réalisées pour élire le conseil d'administration, constitué des membres administratifs.

Parmi-eux, il existe trois statuts **obligatoires** :

- Président(e)
- Secrétaire
- Trésorier(ère)

Mais d'autres postes peuvent être créés à la convenance du BDE de chaque année. Les postes créés ne sont pas considérés comme officiels.

- Vice-président(e)
- Vice-secrétaire
- Vice-trésorier(ère)
- Évènementiel
- Communication
- Mascotte
- Prévention/ œuvres caritatives





⇒ À quoi servent les différents rôles ?

Le/la président(e) :

- Représentant du bureau
- S'engage à titre personnel et au nom de l'association pour toute prise de décisions
- Coordonne les différentes missions entre les différents rôles
- Veille au bon fonctionnement du bureau
- Est responsable lors d'évènements

Le/la secrétaire :

- Maîtrise et fait appliquer les statuts de l'association (déclaration officielle de l'association).
- S'occupe des modalités administratives de l'association.
- Rédige les comptes rendus des réunions, les contacts avec d'autres associations ou professionnels.
- Tient la liste des adhérents de l'association.
- Archive tous les documents concernant l'association.

Le/la trésorier(ère) :

- Responsable des finances et des comptes.
- Établi des objectifs de dépenses dans les évènements.
- Gère les fonds de l'association.
- Établit le rapport financier annuel.